

Titre : Après un sinistre, comment réagir ? Conseils MAIF

Texte à l'image : Victimes des intempéries ?

Les bons réflexes.

En cas de nécessité, prévenez les pompiers.

Prenez les mesures conservatoires pour éviter l'aggravation des dommages.

En cas d'inondation, faites sécher le mobilier et les appareils électriques et aérez les lieux.

Prenez des photographies de tous les objets, meubles et biens immobiliers endommagés.

Conservez les biens endommagés non périssables en vue d'une éventuelle expertise.

Faites l'inventaire de tous les biens endommagés et réunissez tous les justificatifs attestant de leur existence et de leur valeur.

Faites établir des devis de réparation ou de restauration.

[Logo MAIF]

Retrouvez tous nos conseils prévention sur maif.fr/risquesmajeurs